



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 59

Votants : 68 (dont 9 procurations)

N°4 A/

OBJET :

DEVELOPPEMENT
DURABLE

RAPPORT 2021

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 1 MARS 2022

Publiée ou notifiée

le : 1 MARS 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

Absents représentés par leur suppléant :

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment ses compétences en matière de développement durable,

Vu la loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010 et notamment, son article 255 instaurant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 3 août définissant les modalités de mise en œuvre de ce rapport,

Vu la délibération n°4 D/ du 24 février 2022 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

Vu le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Débat sur le rapport du développement durable 2021

Considérant que le rapport doit être présenté au conseil communautaire préalablement au débat d'orientations budgétaires,

Où l'exposé sur le rapport du développement durable présenté par Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente chargée des Transitions écologique et énergétique,

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

Le rapport sur le développement durable 2021 (et le document ci-annexé à la présente délibération) sera transmis à M. le Sous-Préfet de Vichy et M. le Trésorier Principale de Vichy.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 février 2022.

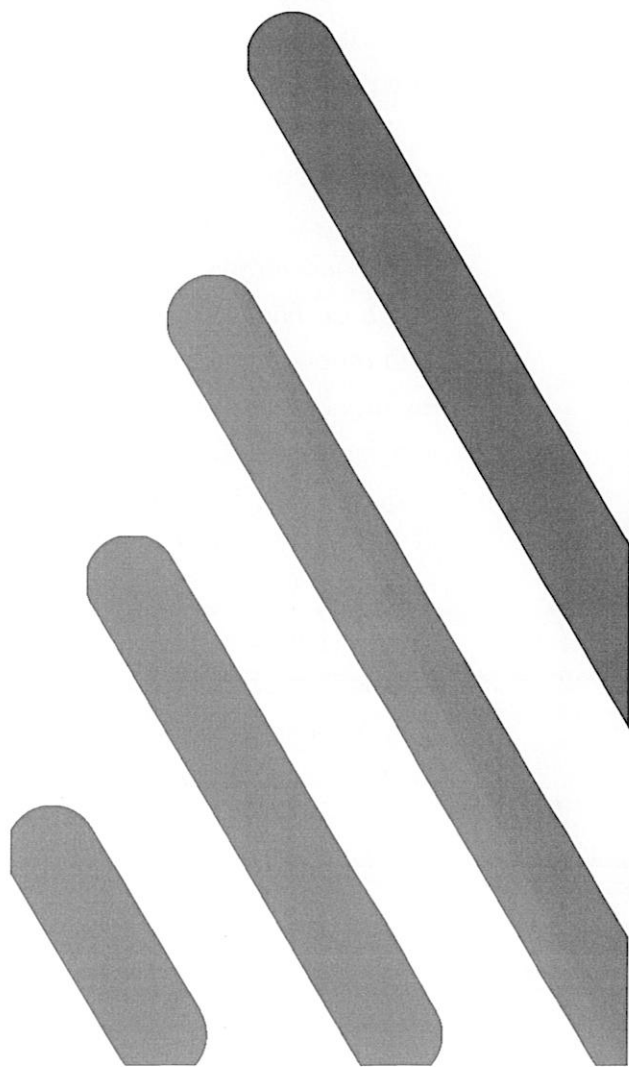
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 28 février 2022
15:39:12

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ

2021



En 2021, les élus communautaires dont le mandat a été renouvelé 1 an plus tôt, ont souhaité retravailler le projet de territoire. Dans un contexte de crise (sanitaire) que devient l'enjeu de développement durable sur l'échelle des valeurs ? Il peut être tentant d'abandonner toute ambition en la matière, au profit d'une marche forcée du « développement, d'abord »...

En se projetant sur un nouveau projet de territoire AGIR 2035, entraînant réflexion et concertation au sein des services, les actions retrouvent du sens sur le long terme... S'agissant d'appréhender plus particulièrement les trois dimensions d'une action soutenable : dimensions sociale, environnementale et économique, si une partie des services s'est approprié cette approche, notamment visible à travers la commande publique et la planification urbaine, cela reste trop souvent le fait de services confrontés en priorité aux questions environnementales ou de consommation d'espace.

Encore marquée par l'épidémie de COVID-19 (limitation des contacts, projets ou travaux retardés ou reportés en 2020, travail à distance renforcé, fortes incertitudes...), 2021 aura toutefois permis de finaliser certaines procédures liées à la planification ou la rénovation urbaines et poursuivre la partie opérationnelle des grands projets (PLUi, grand cycle de l'eau, plan Paysage et planification de la production d'énergie renouvelable, rénovation du quartier de Presles, aménagement des bords du Sichon et de la base de loisirs de Saint-Germain-des-Fossés, le projet de site de Montoncel...). Certains domaines ont même bénéficié d'un effet rebond positif : l'habitat (rénovation énergétique) et la construction de logements sociaux. Sans oublier l'innovation avec l'expérimentation des vélos à hydrogène ou un nouvel élan donné au compostage !

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉTAT DES LIEUX DE LA PLANIFICATION SUR LE TERRITOIRE

Aujourd'hui l'EPCI est composé de 39 communes avec une situation mixte en termes de document de planification territoriale :

- 23 communes sont couvertes par un SCOT approuvé en 2013. Aujourd'hui, 22 procédures de révision de PLU sur 23 ont été achevées les mettant en compatibilité avec les orientations du SCOT.
- 15 communes de l'est sont engagées dans l'élaboration d'un PLUi valant SCOT et le document arrêté en 2019 devrait être approuvé en mars 2022.
- Saint-Pont, dernière commune ayant rejoint l'EPCI est couverte par une carte communale.

Le développement durable s'inscrit profondément dans les documents de planification territoriale. Entre gestion raisonnée de la consommation d'espace, formes urbaines plus économes en énergie, protection des trames verte et bleue et des paysages, développement des circuits courts alimentaires et politique de déploiement des énergies renouvelables, les PLU accordent une place primordiale à la frugalité sous toutes ses formes.

ÉLABORATION DU PLUi DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE



L'élaboration du PLUi de la Montagne Bourbonnaise a été marquée en 2021 par la tenue de l'enquête publique au printemps. Elle a fait apparaître des préoccupations quant à la gestion forestière en œuvre sur cette partie du territoire ou bien encore la crainte d'habitants face à de nouvelles implantations d'éoliennes.

Pour rappel, ce document d'urbanisme permettra de mieux maîtriser le développement du territoire dans une approche planifiée et cohérente avec les enjeux environnementaux très présents en montagne Bourbonnaise. L'accent a été mis sur :

- **la création d'un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants** : l'objectif étant de palier la baisse de la population en renforçant la présence de l'emploi et des services sur ce territoire rural tout en ayant une gestion raisonnée de la consommation d'espace. Ainsi, plus de 30% de la production de logements nouveaux est attendue par sortie de vacance, démolitions/reconstructions en centre-bourg et changement de destination des bâtiments agricoles non occupés.
- **la préservation des ressources du territoire dans une logique durable** : le soutien de l'activité agricole et le développement de la filière bois sont mis en avant dans une logique économique respectueuse de la biodiversité (trame verte et bleue constituant le socle)
- **faire du tourisme vert un pilier de développement de la Montagne Bourbonnaise** autour de la politique de développement touristique et du sport.

ACCOMPAGNEMENT DE MODIFICATIONS DE PLU INTÉGRANT UNE APPROCHE ENVIRONNEMENTALE PLUS VERTUEUSE

Le service planification a mené en 2021 les études et procédures de modification des PLU de Vichy et Cusset afin d'intégrer une approche environnementale plus vertueuse. Des prescriptions sur la perméabilité des espaces non bâtis, la végétalisation des centres-villes, la réduction des phénomènes d'ilots de chaleur ou encore une gestion alternative des eaux pluviales a été intégré. Ce travail a été mené avec les services transversaux afin de prendre en compte l'application opérationnelle qui sera faite dans le cadre des futurs projets.

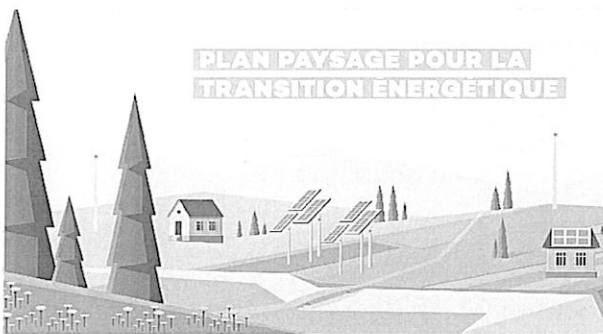
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le service planification a mené en 2021 plusieurs procédures d'ajustement des documents d'urbanisme afin de permettre la réalisation de projets de développement d'énergie renouvelable sur le territoire :

- modification du PLU de Bellerive-sur-Allier sur le secteur de la Plaine de Beauregard pour l'installation de la centrale hydroélectrique envisagée au niveau du Pont de l'Europe. Egalement en prévision d'un relai du réseau de chaleur (panneaux solaires thermiques). Début 2021, l'enquête publique s'est tenue suivie par l'approbation du conseil communautaire de juillet.

- révision du PLU de Bellerive-sur-Allier pour ouverture à l'urbanisation d'une partie du site de Montpertuis : au-delà le projet de centrale solaire au sol et dans une démarche plus globale et stratégique, une étude pour l'élaboration d'un plan guide a été mandatée en 2021 auprès de l'équipe qui avait participé au concours Européen en 2013.
- déclaration de projet pour la réalisation d'un parc solaire sur la commune de Saint-Rémy-en-Rollat : cette installation d'un parc solaire d'environ 3000m² sur une ancienne carrière de sables et graviers, a été soumise à enquête publique au printemps et la déclaration de projet a été prononcée au conseil communautaire de juillet.
- mise en compatibilité de PLU de Saint-Rémy-en-Rollat pour l'installation d'un parc solaire au sol sur le site de l'aérodrome de Vichy Communauté : approuvée en juillet.

ÉLABORATION D'UN PLAN PAYSAGE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le service urbanisme en collaboration avec le service transition énergétique a procédé en 2021 au recrutement d'un cabinet d'étude pour l'élaboration d'un plan paysage pour la transition énergétique. Cette étude démarrée en septembre 2021 intègre une large approche de concertation qui s'est traduite par 2 ateliers dont une balade paysage en octobre.

MISE EN PLACE DE LA DÉMATÉRIALISATION

La configuration du Guichet Numérique pour les Autorisations d'Urbanisme dématérialisées (GNAU) s'est déroulée sur l'année en associant les communes. Ce travail a permis d'aboutir à l'ouverture du GNAU au 1^{er} janvier 2022. Désormais tout pétitionnaire peut déposer en ligne ses demandes d'autorisation permettant une économie de papier et une meilleure fluidité de l'instruction des actes.

LA MAISON DE L'HABITAT

La Maison de l'Habitat délivre des conseils personnalisés et gratuits. Cet accompagnement technique et financier apporté aux ménages a pour objectifs de réaliser des projets de construction ou de rénovation vertueux, sur le plan de la performance environnementale mais aussi de la sobriété foncière.



VOTRE ESPACE CONSEILS ET DE SERVICES GRATUITS



Contactez un conseiller
Uniquement sur rendez-vous

LA MAISON DE L'HABITAT

Si la rénovation énergétique reste son cœur d'activité, l'offre de services de la Maison de l'Habitat va aujourd'hui au-delà. Elle est un espace conseils pour tous les projets de rénovation (aides aux travaux d'adaptation pour le maintien à domicile des seniors, aide à la remise aux normes des logements déclarés indignes, aides à la réhabilitation des immeubles vacants, aides au ravalement de façades, etc...). Elle incarne désormais un véritable guichet unique sur le logement, recouvrant l'ensemble des besoins liés au parcours résidentiel des ménages (location, construction, accession, rénovation). Ses portes sont ouvertes à tous les ménages sans aucune restriction de ressources.

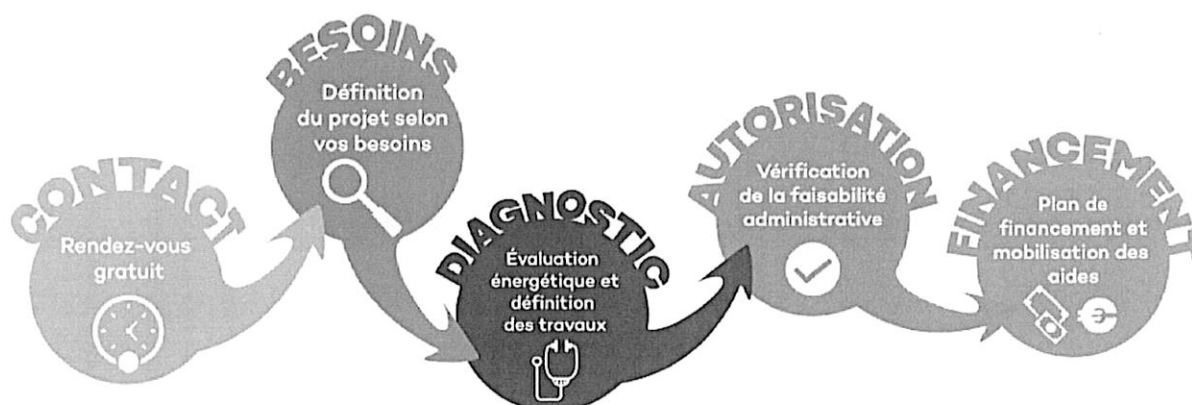
La Maison de l'Habitat accueille et renseigne environ 3 500 personnes/ an. Ce chiffre n'a pas faiblit en 2021, malgré la crise sanitaire. Au contraire, avec le lancement de Ma Prime Rénov' par l'ANAH, le guichet sur le logement a été particulièrement sollicité par les usagers. La pandémie a été l'élément déclencheur pour accueillir désormais sur rendez-vous. Ces nouvelles modalités - expérimentées depuis mai 2020 - ont apporté une meilleure gestion de la demande en réduisant les délais de réponse.

L'année 2021 a été marquée enfin par l'arrivée de deux nouveaux services renforçant la dimension de guichet unique :

- Un conseiller numérique, dont la mission consiste à apporter un accompagnement personnalisé aux ménages en difficulté pour le dépôt en ligne de leurs demandes de subvention.
- Action Logement Services, un service dédié aux salariés d'entreprises offrant un panel d'aides liées au logement (aide à la mobilité professionnelle, aide au déménagement, apport d'une garantie de loyers et d'impayés, propositions de prêt avantageux pour des travaux d'amélioration de l'habitat ...).

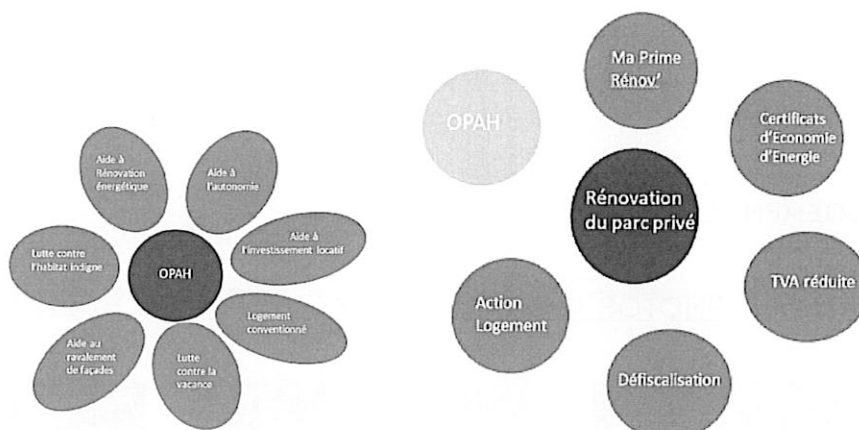
De plus, à travers l'accompagnement des ménages, des investisseurs ou bien encore des promoteurs, la Maison de l'Habitat aide indirectement les communes à la reconquête de l'habitat dans les centres-villes et les centre-bourgs et à mettre en œuvre leur projet de territoire. Toutes les actions menées en matière d'habitat par Vichy Communauté permettent également de soutenir l'économie locale et plus spécialement le tissu d'artisans et d'entreprises du bâtiment.

LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAISON DE L'HABITAT



LES AIDES MOBILISABLES VIA LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Le service public de la rénovation de l'habitat, animé par Vichy Communauté, a permis à 200 ménages en 2021 d'entreprendre des travaux grâce aux aides de l'Anah (agence nationale d'amélioration de l'habitat) et des collectivités.

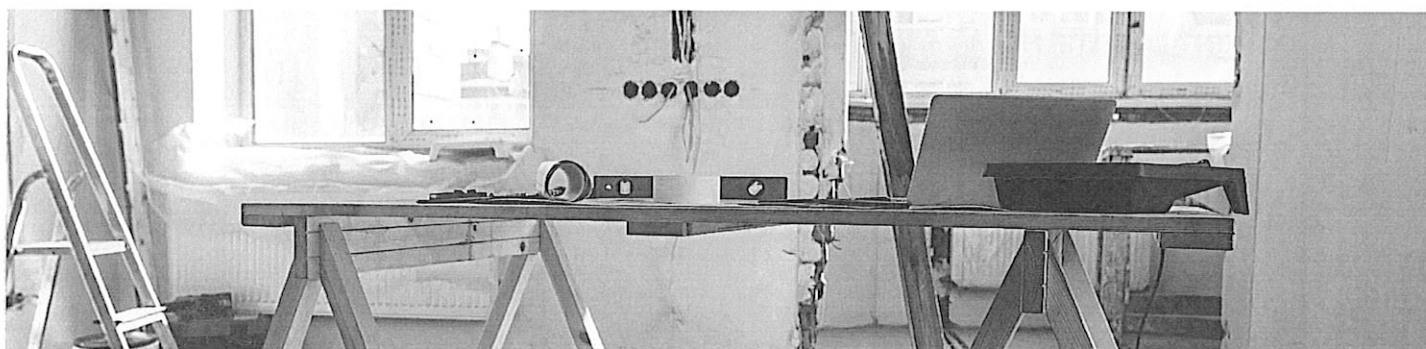


GAIN ÉNERGÉTIQUE

Les 2/3 des logements rénovés en 2021 étaient assimilés à des passoires thermiques (étiquettes énergétiques F ou G). Après travaux, 73% des projets ont permis de répertorier les logements à minima en étiquette E. 4% des projets atteignent une étiquette B et sont assimilés à des logements à basse consommation d'énergie (BBC) après travaux.

Sur les 116 projets de rénovation énergétique, le gain d'économie d'énergie moyen est de 43% (gain énergétique obligatoire de 35% pour être éligibles au programme « Habiter Mieux Sérénité »).

Le montant des travaux de rénovation énergétique réalisés en 2021 représentent un budget d'investissement de 1 500 000 € TTC, soit un coût moyen des travaux de 18 000 €/ par ménage.



L'AIDE APPORTÉE AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS EN 2021

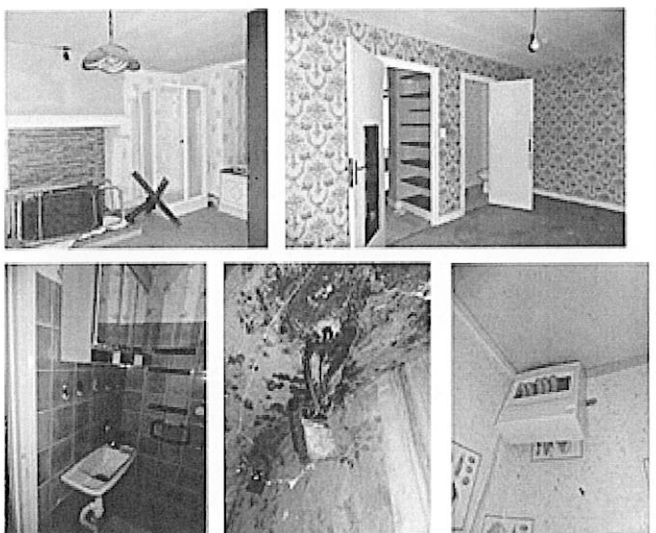
En 2021, ce sont plus de 200 propriétaires bailleurs qui ont été renseignés par le service habitat. 13 dossiers locatifs avec des travaux conséquents ont par ailleurs été constitués. Ces propriétaires ont pu profiter des aides de l'Anah cumulées avec les aides de Vichy Communauté, du Département, de la Ville et d'Action Logement (en cœur de ville de Vichy). Ces logements se situent en centre-ville de Vichy, Cusset ou Bellerive-Sur-Allier. 7 de ces logements se situent en OPAH de Renouvellement Urbain. Ce sont des appartements dans 90% des projets. Ces logements sont pour la plupart très dégradés (80 % des dossiers), vacants depuis plus de 10 ans.

Le montant moyen des travaux se situe autour de 50 000 € par logement lorsque la dégradation est importante et aux alentours de 25 000 € pour des travaux d'énergie permettant un gain énergétique supérieur à 35%.

Le montant des aides publiques cumulées (Agence Nationale de l'Habitat, Vichy Communauté, villes, Département et Action Logement pour un dossier) peuvent aller jusqu'à 50% du montant des travaux TTC et l'abattement fiscal de 50% sur les revenus fonciers bruts représente un avantage pour les bailleurs.

LOGEMENT LOCATIF N°1

PHOTOS AVANT TRAVAUX

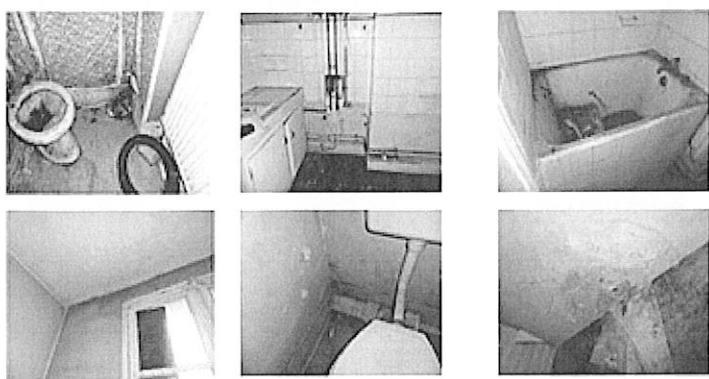


PHOTOS APRÈS TRAVAUX



LOGEMENT LOCATIF N°2

PHOTOS AVANT TRAVAUX



PHOTOS APRÈS TRAVAUX



L'ouverture des dossiers MaPrimeRénov' aux bailleurs en milieu d'année (cumulées aux aides des Certificats d'Economie d'Énergie) a également permis de déposer des dossiers de rénovation énergétique sans passer par des aides de l'OPAH. Ce sont autant de travaux réalisés et une amélioration du confort pour les locataires.

Les factures d'énergie baissent sensiblement ainsi que l'émission des gaz à effet de serre.

LE PERMIS DE LOUER

Autre fait marquant, c'est l'expérimentation du permis de louer, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, sur les communes de Vichy et de Cusset, sur des quartiers en voie de paupérisation et de dévitalisation. L'objectif du permis de louer est double : élever le niveau de qualité du parc privé et lutter contre les marchands de sommeil.

Les propriétaires bailleurs possédant un logement dans ces quartiers sont soumis à une déclaration préalable ou à une autorisation de mise en location auprès du service Habitat de Vichy Communauté, avant la signature du bail.

En six mois, le service Habitat a enregistré 68 demandes. Dans le cadre des autorisations, la visite du logement est obligatoire, elle est réalisée par un technicien spécialisé en rénovation du service Habitat. 24 visites ont été effectuées. Dans l'ensemble, les logements sont décents, seulement 11 autorisations ont été accordées avec recommandations (les anomalies relevées portant sur des points de sécurité au niveau de l'électricité ou du gaz).

LOGEMENT SOCIAL

La politique de logement social de l'agglomération repose sur 4 objectifs autour de la redynamisation et la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs :

- développer l'offre de logement social au cœur de la commune
- inciter à la sobriété foncière par des opérations de renouvellement du tissu ancien
- favoriser le recyclage de l'ancien en aidant les opérations de sortie de vacance et de changement d'usage
- privilégier les opérations dans les dents creuses au cœur des communes.

Les aides au logement social de Vichy Communauté concernent également les grands ensembles d'habitat social situés dans le cœur urbain et les pôles d'équilibre (opération de démolition-reconstruction par exemple).

Vichy Communauté a consacré un budget de 300 000 € en 2021 et permis la réalisation de 87 logements sociaux.

LOGEMENT SOCIAL - SUBVENTIONS ACCORDEES PAR VICHY COMMUNAUTE

Nom de l'organisme	Commune	Adresse	Type d'opération	nature	Nombre de logements	Montant subvention Agglo
AUVERGNE HABITAT	SAINT YORRE	2 Rue des Petits Bois	déconstruction-reconstruction	collectif	15	65 000 €
	VICHY	rue d'Alsace	déconstruction-reconstruction	collectif	10	64 000 €
EVOLEA	SAINT GERMAIN DES FOSSES	rue Pierre Semard	acquisition-amélioration	collectif	9	41 000 €
ALLIER HABITAT	SEUILLET	bourg	dent creuse	individuel	3	4 000 €
	VICHY	Bd Gambetta/rue Charasse	acquisition-amélioration	collectif	9	51 000 €
	VICHY	78 Bd des Célestins/rue Voltaire	acquisition-amélioration	collectif	8	39 000 €
	VICHY	rue du Capitaine	acquisition-amélioration	collectif	8	15 000 €
	SAINT YORRE	Pont Barraud	démolition	collectif	25	15 000 €
					87	294 000 €

RÉNOVATION URBAINE PRESLES-DARCINS (2017-2021)

La première phase de rénovation des bâtiments s'est terminée avec quelques dernières interventions d'Allier Habitat. Vichy Communauté a travaillé sur un avenant à la convention de rénovation du quartier tandis que la réflexion avec l'association Village d'enfant qui devrait s'implanter côté « bouchon rapide » (nouveau pont) est en cours.

L'aménagement des berges du Sichon a été conduit tout au long de l'année. Pour mémoire, le projet a pour objectifs :

- de redonner à la rivière Sichon un rôle de liant entre Cusset et Vichy, entre le nord et le sud de la rive droite de l'Allier,
- de mettre en valeur la rivière et ses abords par un aménagement basé sur la restauration naturelle de son lit et de ses abords, sur la création d'une promenade pour piétons et cyclistes le long de son cours et sur son ouverture sur la ville,
- d'intégrer de manière transversale les deux thèmes d'enjeux majeurs que constituent le risque inondation et la qualité des eaux,
- d'assurer la pérennité de la gestion de cet espace actuellement globalement délaissé par les propriétaires riverains et en voie de dégradation accélérée.
- de restaurer la continuité écologique
- de préserver la ressource en eau tant qualitativement que quantitativement : reprise des réseaux d'assainissement vieillissants et très dégradés, reprise des réseaux d'eaux pluviales et des branchements « clandestins », diminution des captures d'eaux parasites propres envoyées à la STEP de Vichy Rhue.

Ce projet a l'objectif de répondre aux enjeux de :

- Développement des modes doux de déplacement urbain, en site propre
- Gestion de la nature en ville
- Désartificialisation d'espaces bétonnés
- Rafraichissement d'îlots thermophiles
- Développement de la trame verte et bleue et, notamment, confortement du rôle de cette rivière comme corridor écologique tant dans son aspect aquatique que terrestre.
- Valorisation des espaces naturels dans des quartiers type PRU
- Réappropriation des espaces naturels de proximité par les riverains et les habitants

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE)

THÉMATIQUE EMPLOYABILITÉ : BILAN 2021 DU PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI



Forum de l'insertion à Cusset

Vichy Communauté apporte des financements importants tant au bénéfice des structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) que par des actions visant à améliorer l'employabilité du public qualifié « en insertion ». Jeunes de -26 ans avec une faible qualification ou sans expérience professionnelle ; personnes relevant d'un dispositif de l'insertion par l'activité économique ; demandeurs d'emploi de longue durée ; demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, migrants en situation régulière, sont les typologies de public accompagnés par les SIAE.

Après un an de pandémie, où le secteur de l'IAE du territoire n'a quasiment pas été impacté, les structures ont de nouveau montré leur détermination et leur professionnalisme, tout en permettant à certains de leurs salariés de retrouver plus ou moins durablement un emploi ou une formation.



QUATRE CHANTIERS D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

En 2021, la collectivité a financé à hauteur de 1300€ par ETP quatre chantiers d'insertion. Par ce soutien, elle a exprimé son désir d'accompagner le travail des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique de son territoire. Emploi développement durable, Jardin de Cocagne, SIEL recyclerie, Avenir Bois, ont bénéficié d'un apport financier total de 104 030 €

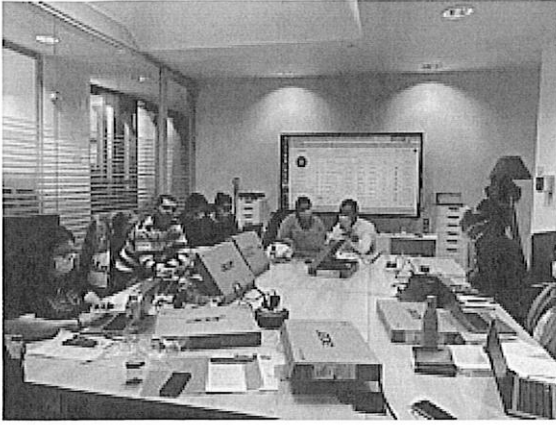
Malgré une pandémie qui a impacté les activités des associations, les structures ont bien résisté économiquement, chacun essayant de faire face à ses difficultés du passé, très bien accompagné financièrement par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Allier grâce à des dispositifs adaptés. Toutefois la difficile question du choix de la mutualisation est toujours sur la table, afin de garantir la pérennité des ateliers.

Les structures du territoire ont accueilli au cours de l'année écoulée, 179 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion, dont l'entreprise d'insertion La boutique Créativ' comprise. Galatée financée sous forme de deux prestations a accueilli 29 personnes. Le PLIE a suivi un total de 208 salariés représentant 98.88 ETP.

Résultats 2021 : 23,55 % ont trouvé une activité (19,6 % en 2020)

49 sorties positives ont été enregistrées, avec 51% de contrats de moins de 6 mois.

18,36% ont été recrutés en CDI. 14,3% en CDD de plus de 6 mois.



L'Association **Emploi Développement Durable**, est à la recherche de nouveaux financements, en diversifiant son activité en proposant des prestations de valorisation des espaces verts de la commune de Bellerive sur allier. De son côté **Jardin de Cocagne** accuse un petit contre coup post confinement avec des aléas climatiques qui ont ruiné la récolte de fruits attendue. Il faut dire que l'année 2020 avait été exceptionnelle sur le plan des ventes. L'association a quand même réussi à présenter un chiffre d'affaire conséquent et dans ses objectifs.

La **Recyclerie de SIEL**, et sa boutique « la recyclerie créative » ont retrouvé leur clientèle qui a longuement attendu la réouverture des deux structures après les différents confinements.

Avenir bois, est confronté à une féroce concurrence sur le marché de la palette. La structure arrive à faire face grâce à une excellente connaissance du secteur par son encadrant technique. Sur le plan de l'accompagnement, le public très éloigné de l'emploi peine à trouver des issues positives en terme d'emploi.

DEUX CHANTIERS DE PRESTATION

Le chantier itinérant

Ce chantier est de nouveau confié à Galatée selon les termes de notre appel d'offre. Tous les projets de travaux ont été menés à bien. L'équipe de salariés en insertion a terminé le programme 2020 qui avait pris du retard, puis a essayé de rattraper le retard accumulé en 2021.

Les lieux d'intervention cette année ont été : Seuillet, Magnet, Cusset, Vichy, Busset, Saint-Pont, Châtel-Montagne, Le Mayet-de-Montagne, Saint-Germain, Saint-Clément et sur des sites d'intérêt communautaire de l'agglomération.

Le Chantier Monpertuis

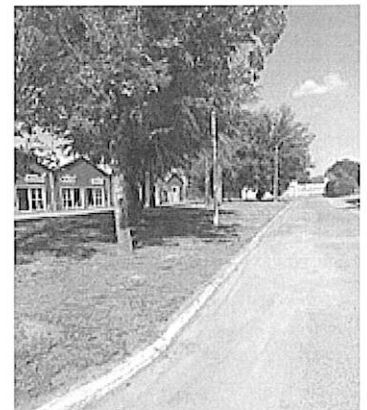
Galatée a été retenu pour exécuter les travaux de valorisation du site de Monpertuis désormais propriété de l'agglomération. Le projet a reçu l'aval du CDIAE et de la DDETSPP. Ainsi une équipe de 8 salariés en insertion travaille à la gestion des espaces verts du site et au curage de bâtiments de l'ancien site industriel de Manurhin depuis septembre 2021. Après une dépollution qui a duré plus de 10 ans, le site de 125ha qui compte 145 bâtiments, retrouve son aspect d'antan.



Une réception de travaux à Busset appréciée de tous



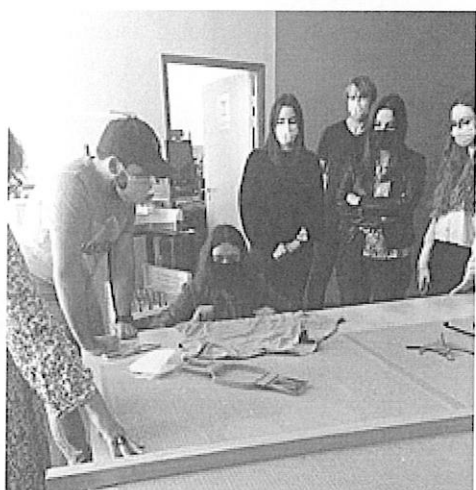
L'entrée du site de Monpertuis retrouve son aspect d'avant



L'entrée du site a fait peu neuve

LANCEMENT D'UNE RÉFLEXION SUR UN PLATEAU TECHNIQUE MAROQUINERIE

Afin de répondre à la demande croissante en main d'œuvre des entreprises du secteur de la maroquinerie Vichy Communauté souhaite contribuer à la création d'un plateau technique maroquinerie. Cet outil permettra à terme de former plusieurs dizaines de salariés dont des salariés en insertion dans un secteur en tension sur notre territoire.



Des jeunes au Fablab pour apprendre les processus de fabrication

APPELS À PROJETS EN FAVEUR DE L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

En marge des financements d'actions spécifiques en faveur de l'employabilité des jeunes, le PLIE a lancé deux appels à projet de 10 000€ chacun auprès des opérateurs possibles de son territoire. Le premier concerne une action Mobilité au service de l'employabilité des jeunes. Le second une action permettant d'accéder aux technologies du numérique pour une meilleure employabilité. L'association Avenir s'est positionnée sur l'appel à projet mobilité.

FINANCEMENT D'UN POSTE DE CHARGÉE RELATION-ENTREPRISE

Poste mutualisé favorisant la relation des entreprises et des chantiers d'insertion.

110 offres d'emploi récoltées-40 mise en situation en milieu professionnel. 8 visites d'entreprises.

Placements : 14 CDD de moins de 6 mois, 10 CDD de plus de 6 mois et CDI, nombreuses périodes de travail en intérim.

TRAVAIL SUR LE SPIE AVEC NOS PARTENAIRES

Le PLIE est impliqué dans l'appel à manifestation d'intérêt auquel a répondu le département de l'Allier pour la création d'un service public de l'insertion et de l'emploi. Un travail partenarial dans plusieurs groupes thématiques qui à terme devrait déboucher sur la mise en œuvre d'un changement total de fonctionnement dans les modes d'accompagnement des demandeurs d'emploi et notamment ceux les plus éloignés de l'emploi.

FABLAB SOLIDAIRE ORANGE

Dans le cadre de sa politique de mécénat, le groupe Orange par l'intermédiaire de sa fondation, lance des appels à projets numériques pour apporter son soutien à des actions favorisant le lien social et l'apprentissage.

Vichy Communauté a été retenu en 2021 par la fondation Orange et bénéficie désormais du label Fablab solidaire Orange pour son action en direction des jeunes sans emploi ni qualification lié au réemploi de matières plastiques à partir d'outils et de machines numériques. Cette action se concrétisera en 2022 grâce au soutien financier à hauteur de 17 200 € de l'opérateur téléphonique historique.

MOBILITÉ DURABLE

La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCOT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés et économes que la voiture.

Entre espaces urbains et périurbains, les besoins de mobilité sont différents. En secteur périurbain et rural, il faut veiller à bien articuler urbanisme et déplacement pour rendre la voiture moins indispensable.

En 2021, 4 actions référencées dans la PGD ont été développées :

- **Action n° 2 « optimiser les fréquences de passages du réseau de bus Mobivie »** : cet objectif indispensable à l'efficacité d'une offre alternative à la voiture (report modal) fut déployé en 2020 notamment sur la ligne A à la faveur de la desserte désormais fine et qualitative du quartier de Presles récemment réhabilité. En 2021, après six mois d'exploitation décision fut prise de détendre les horaires afin de consolider la ponctualité des bus due aux usagers.



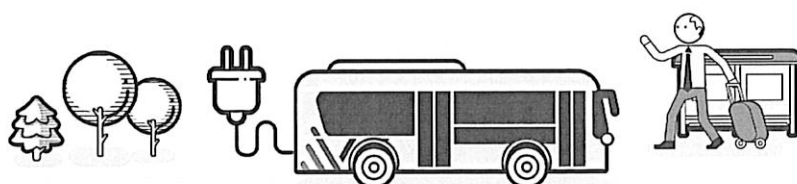
- **Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux PMR »** : déploiement du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD'AP) adopté en septembre 2015 visant à rendre accessibles les quais bus dits « prioritaires » au sens réglementaire.

Si en 2021, le réseau de bus Mobivie est considéré comme « accessible » au sens réglementaire, la commission « accessibilité » continue son travail et a initié en 2021 un travail concerté avec les associations visant à améliorer la visibilité et la compréhension des mobiliers urbains dédiés à l'offre de transport par les publics malvoyants.

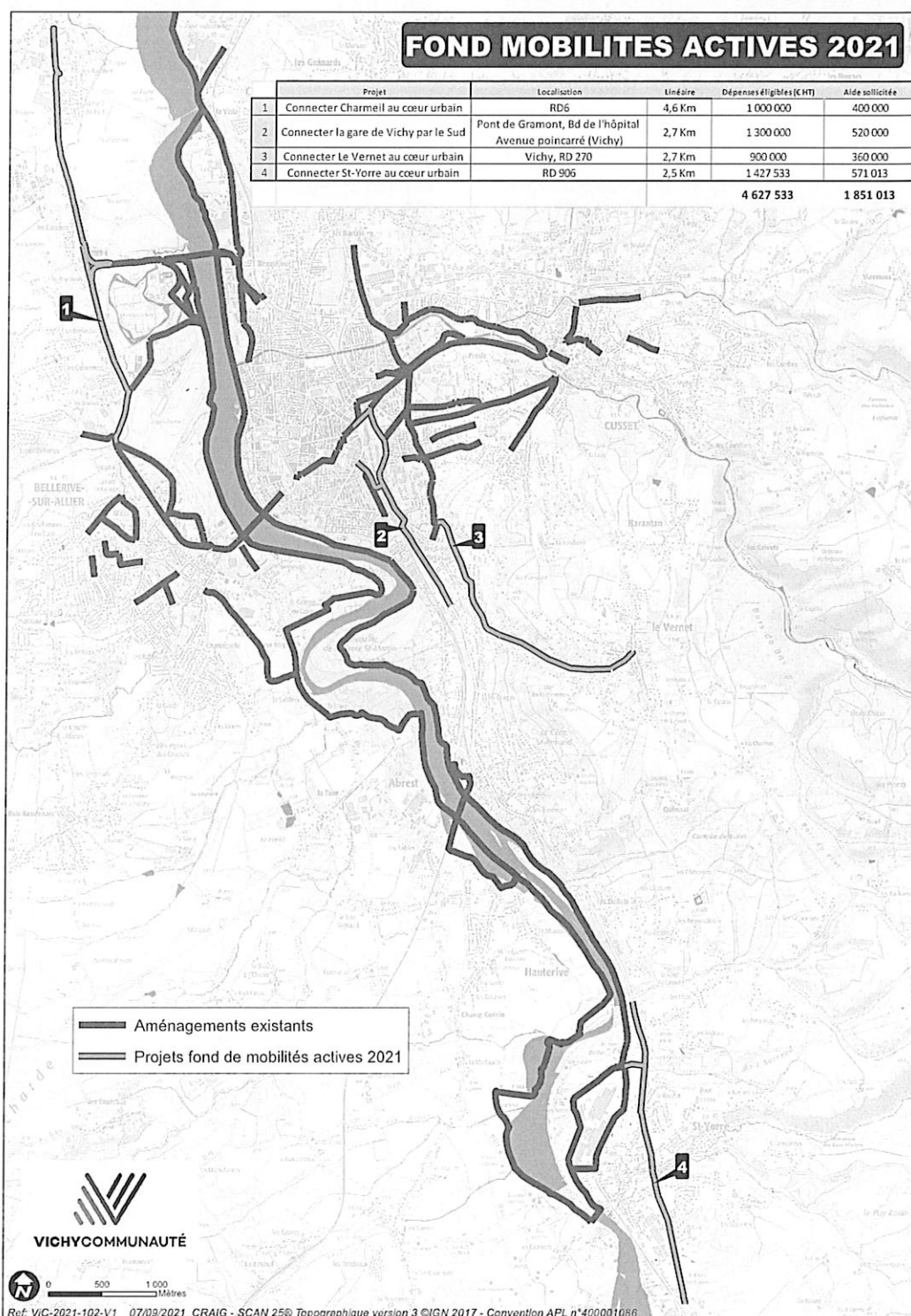


MOBILITÉS

- Autorité organisatrice des mobilités
- Réseau de bus urbain Mobivie
- Une ligne régulière en direction de la Montagne Bourbonnaise
- Expérimentation des nouveaux modes (navette autonome)
- Transport à la demande, Mobival, Mobilhand
- Transport scolaire
- Vélos en location



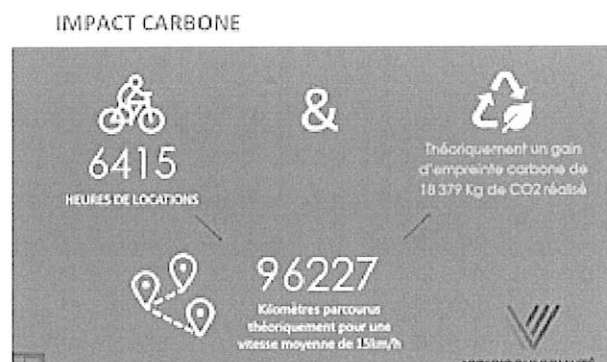
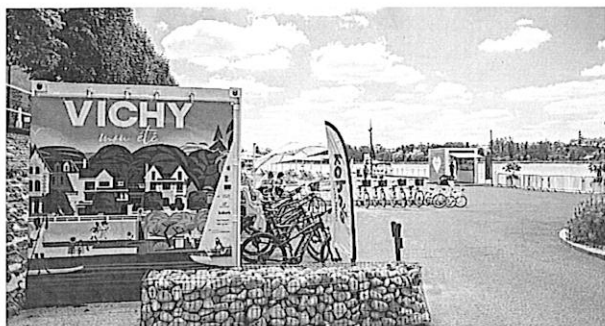
- Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés » : le « Plan vélo » adopté en juin 2018 est la déclinaison « vélo » du volet territorial du projet d'agglomération 2015/2025. Ce plan vise notamment à aménager des itinéraires structurants et sécurisés pour mailler le territoire. Si l'année 2021 n'a pas vu l'ouverture de linéaires cyclables supplémentaires, elle fut en revanche consacrée à la maturation et préparation de nombreuses nouvelles sections à venir :
 - préparation et montage financier des 4 nouveau secteurs cyclables structurants (liaison Charmeil/Vichy, liaison Le Vernet/Vichy, liaison Cusset/Vichy et liaison Vichy/Abrest
 - création d'une troisième boucle reliée à la voie verte « Via Allier » au nord du territoire sur les communes de Billy, Saint-Germain-des-Fossés et Creuzier-le-Vieux thématisée sur le patrimoine.
- Cf. Cartographie des aménagements cyclables déployés et en cours de déploiement.



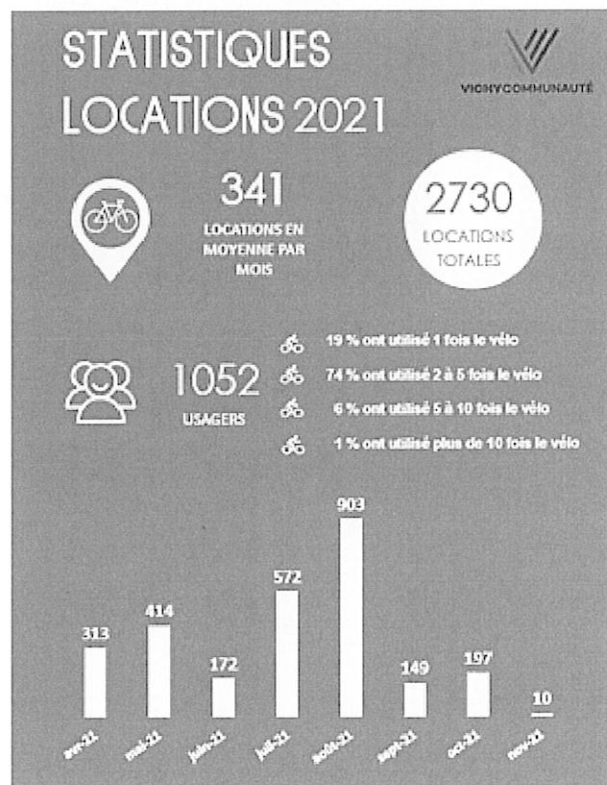
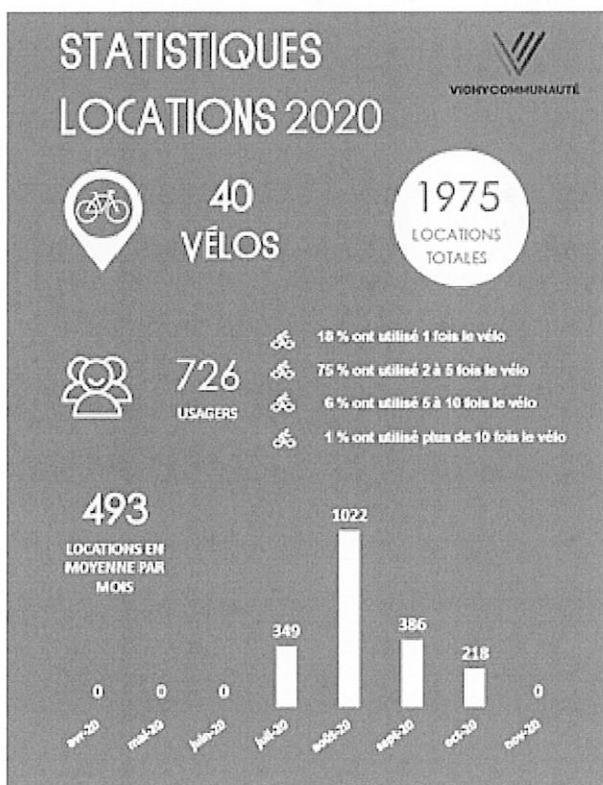
Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » : le village vélo

Exploitation reconduite en 2021 du Village vélo sur le site de la Rotonde à Vichy.

Un bilan carbone intéressant.



Des performances de locations en **net progrès** par rapport à 2020.



INAUGURATION D'UNE STATION DE VÉLOS À HYDROGÈNE

Vichy Communauté et la Région AuRA ont signé une convention en décembre 2020 pour mettre à disposition du territoire gratuitement 10 vélos à hydrogène et une station de recharge. L'agglomération prend en charge exploitation et maintenance du matériel dans la perspective d'acquiescer définitivement l'ensemble à l'issue d'une expérimentation de 3 ans. Ces vélos sont dotés d'une autonomie (120 à 150 km) et d'une capacité de recharge (3 mn) nettement plus grande que celles des vélos électriques.



ÉQUIPEMENTS CULTURELS

MÉDIATHÈQUE UNIVERSITAIRE DE L'ORANGERIE



Pour toutes les formations documentaires réalisées auprès des étudiants (plusieurs centaines d'heures sur une année universitaire, pour pratiquement toutes les filières du pôle), la médiathèque n'imprime plus les tutoriels papier depuis la rentrée 2020-2021 (ce qui représentait des dizaines de ramettes de papier par an) et a tout dématérialisé dans un souci d'économie, d'écologie et de praticité.

COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Vichy Communauté a lancé une convention de groupement de commandes fin décembre 2021 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à définir ce que serait un projet de Territoire Intelligent et Durable.

COMMUNICATION EXTERNE

- Création graphique avec un minimum d'aplat, recours à du papier PEFC et aux outils dématérialisés
- Forte communication numérique, réseaux sociaux, sites internet (lancement d'un site de paiement en ligne pour le Stade Aquatique)
- Devis d'actions de communication réalisés auprès d'acteurs et professionnels locaux
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique, environnement, PAT : assises citoyennes l'énergie, Faîtes de la récup, Watty à l'école, Forum PAT, nouveau guide des producteurs, éco-paturage, animations (inauguration station vélos hydrogène, challenge mobilité) etc.
- Communication sur la démarche Plan Paysage
- Réalisation de la consultation du projet d'agglomération auprès des habitants en ligne sous format de webinaires
- Communication sur l'espace de coworking et Fablab
- Recours à la vidéo pour : Gemapi, Enfance, Conservatoire, Sport
- Forte incitation à proposer des animations et manifestations écoresponsables et organisation d'évènements avec le souci de la lutte anti gaspillage.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable de la collectivité.

RESSOURCES HUMAINES

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET SOCIÉTALE

Dans un contexte épidémique qui perdure, les services publics sont mis à rude épreuve et les structures sont exposées et vulnérables. Inédite, cette période a mis en avant la nécessité de préserver et de soutenir les agents qui servent et représentent chaque jour nos collectivités.

Protéger la santé et la sécurité de tous, agents comme usagers reste une priorité. Les directions se sont adaptées pour maintenir un service public de qualité au gré des évolutions réglementaires parfois soudaines. Des moyens de protection collectives et individuelles ont été largement déployés, et l'établissement a pris des mesures contribuant à freiner autant que possible l'épidémie (participation active au centre de vaccination de Vichy, organisation du contact tracing en lien avec les autorités sanitaires, mises à disposition de moyens communautaires dans le cadre de l'intérêt général, mise à disposition d'agents publics dont les activités avaient été momentanément suspendues auprès d'autres structures..)

L'autorité territoriale en tant qu'employeur, a maintenu ou mis en œuvre des mesures de protections sociales, en réponse aux situations particulières (protection des agents publics vulnérables, mise en œuvre des autorisations spéciales d'absences, dispositifs de soutien, maintien des rémunérations des agents sans activités, maintien des subventions COS/adhésion CNAS, participation au contrat prévoyance..).

Cependant, en dépit de la pandémie, les services de la DMRH ont œuvré pour poursuivre leurs activités courantes, et ont mené à terme de nouveaux projets.

2021 marque par exemple, le déploiement officiel pour la Communauté d'Agglomération du télétravail de droit commun, allouant aux collaborateurs grâce aux différentes formules proposées, plus de flexibilité et d'autonomie dans l'accomplissement des missions quotidiennes. C'est également dans l'objectif de favoriser la qualité de vie au travail, que la mise en œuvre effective de la réforme du temps de travail des agents publics a été appliquée. La qualité du dialogue social a été maintenue et de nouvelles modalités de concertation créées, permettant d'accompagner de manière constructive et concertée ces évolutions. La DMRH a maintenu ses engagements en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi, en accompagnant les agents dans le cadre de l'aménagement durable de leur poste de travail (sur site/à domicile) ou dans leur mobilité. Des initiatives en faveur de la santé et de la promotion de l'activité physique ont été portées et proposées, pour rappeler à chacun l'importance du soutien collectif, et la nécessité de prendre soin de soi.

TÉLÉTRAVAIL

Les objectifs sont développés en préambule de la charte du télétravail :

« Le télétravail est un véritable levier dans le processus de modernisation des pratiques de travail au sein de Vichy Communauté. En effet, ce développement permet d'envisager la mise en place de nouveaux modes d'organisation du travail en allouant plus de flexibilité et d'autonomie aux agents dans l'accomplissement de leurs missions.

La mise en place du dispositif de télétravail permet de continuer la démarche de Vichy Communauté en faveur de la Qualité de Vie au Travail et de la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle des agents.

Le télétravail amène à entretenir un dialogue permanent entre l'agent et le manager qui est amené à jouer un rôle essentiel dans l'accès et le succès du télétravail. Il repose avant tout sur un contrat de confiance entre lui et l'agent.

Le télétravail implique un management plus participatif centré sur l'autonomie des agents avec une organisation plus souple et une confiance valorisée, et contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail. »

Le télétravail de droit commun tel qu'il est prévu dans la charte n'est entré en vigueur qu'à compter du 01/09/21. Considérant l'impact de la crise sanitaire sur cette année 2021 et la cohabitation forcée du télétravail de droit commun et du travail à distance, de crise, il n'est pas possible de mesurer les effets. De la même manière, il est trop tôt pour envisager un retour d'expérience.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTATION, PRÉSERVATION, BIODIVERSITÉ, MILIEUX ET HABITATS

MOBILISER LES RESSOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Une stratégie de décarbonation renforcée par le projet de Territoire AGIR 2035 :

Réduire – Décarboner – Produire

Les émissions de CO² proviennent essentiellement de la combustion d'énergie et la consommation représente la part la plus importante des gaz à effet de serre (GES). C'est donc le premier domaine d'intervention pour réduire les émissions de CO². Vichy Communauté s'est engagée, au travers de son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial, à horizon 2050 à diviser par 2 environ ses consommations énergétiques par rapport à 2012. D'après le diagnostic Air Énergie Climat réalisé en 2018, il est possible, sur le territoire, de réduire au maximum de 58% les consommations d'énergie à horizon 2050 par rapport à 2015 (à population constante).

Vichy Communauté souhaite être pro actif sur ce sujet notamment en montrant l'exemple avec des bâtiments publics qui consomment moins, en massifiant la rénovation énergétique du parc privé et en encourageant les initiatives citoyennes pour la transition énergétique.

Le Plan Climat Air Énergie, fil conducteur réglementaire de cette stratégie, a été adopté dans sa version définitive le 2 décembre 2021.

FOCUS SUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Couvrir ses consommations, par des énergies renouvelables et décarbonées, demande un travail stratégique de concertation et de planification qui a démarré en 2021 en commençant à définir un schéma directeur des énergies renouvelables, en partant d'un Plan Paysage pour la Transition Energétique.

Les comités d'élus, d'experts et de citoyens se sont réunis 2 fois en 2021. Un certain nombre de rencontres d'acteurs et d'analyses paysagères ont été menées. Les travaux et le diagnostic seront rendus en Janvier 2022, avant d'entrer dans la phase d'élaboration de la stratégie.

En parallèle, des projets de production d'énergies renouvelables toujours en cours ont avancé.

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE : LE DÉVELOPPEMENT DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

- Le programme Vichy Ombrières continue son déploiement avec 11 ombrières installées sur les communes d'Abrest, de Bellerive, de Cusset, de Nizerolles, du Mayet-de-Montagne et de Vichy en 2021 et la création de la société de projet associée dont Vichy Communauté est actionnaire.



- La Centrale solaire au sol de l'aéroport finalise son parcours administratif et devrait entrer en phase d'enquête publique début 2022. Vichy Communauté est entrée au capital de la société de projet également. Pour rappel, cette centrale devrait produire environ 16 GWh/ an.
- En 2021, grâce à la SCIC Com Toit, nous voyons émerger un nouveau format de gouvernance d'unités de production d'énergies renouvelable : des centrales solaires citoyennes. Une première réalisation aboutie pour eux à Cusset. Inaugurés fin novembre, les 175 m² de panneaux photovoltaïques implantés sur le toit de la cuisine centrale devraient développer une puissance maximale de 36 KWc et produire, par an une consommation électrique 39.000 kWh. Idem sur le toit du pôle enfance de Vichy communauté, situé près de la mairie de Bellerive-sur-Allier, où la coopérative citoyenne compte installer sa deuxième centrale solaire en 2022, soit là aussi un peu moins de 200 m² de panneaux.
- **Hydroélectricité** : le Projet de Centrale sur le Pont Barrage de Vichy avance. Après des travaux préparatoires à l'automne 2021, le chantier de gros œuvre sera programmé, au regard des évolutions administratives et recours actuellement en cours.

Eolien : La communauté d'agglomération a adopté une approche prometteuse pour établir une stratégie de planification des projets ENR, en partant du plan paysage cité précédemment, qui devrait nourrir une réflexion globale de notre projet de territoire, et du potentiel de production éolien. Les projets ENR sont parfois conduits en fonction d'une logique financière, voire spéculative dans certains cas. Il convient dès lors de proposer une approche alternative, fondée sur l'intérêt général. Ne pas faire contre, mais pour l'action en faveur de la production d'énergie renouvelable, mais avec les habitants, dans le respect de leur cadre de vie. C'est une des ambitions de ce plan démarré en 2021.

DÉVELOPPEMENT D'AUTRES FILIÈRES

Les démarches ont avancé en 2021, du côté du site d'enfouissement de GAÏA, le conseil communautaire du 8 juillet a validé le choix de la réinjection de Biométhane.

Actuellement, le biogaz issu de la décomposition des déchets à GAÏA est valorisé sous forme d'électricité via 1 moteur de cogénération. Lors du renouvellement du contrat d'exploitation de son installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, Vichy Communauté a souhaité, en cohérence avec ses ambitions en faveur de la décarbonation, transformer le biogaz produit en biométhane afin de le réinjecter dans le réseau GRDF.

Ainsi, dès 2023, les déchets stockés à GAÏA permettront aux habitants de Vichy Communauté de consommer du gaz vert produit localement. Ce projet est non seulement un projet énergétique ambitieux et éco responsable, mais également un exemple de circuit court et d'économie circulaire. Pour réaliser ce projet, Vichy Communauté va installer sur son site une Unité de purification du biogaz dont la société WAGA ENERGY est la conceptrice. L'unité d'épuration permettra d'épurer de 350 Nm³/h et jusqu'à 600 Nm³/h de biogaz et produire un biométhane avec un taux de disponibilité prévisionnel du réseau de gaz supérieur à 95%.

Compte tenu des ressources disponibles de notre territoire, la définition d'un schéma de développement de la méthanisation incluant la caractérisation, la réduction et la valorisation des déchets, les transitions agro écologique et la séquestration carbone a été abordée dans les ateliers de réflexion du Plan Paysage, mais aucun projet n'est en cours actuellement.

Les réflexions et objectifs relatifs aux enjeux de décarbonation, nous poussent actuellement à travailler sur l'identification d'autres sources d'énergies / ressources, présentes, à valoriser ou à «partager» sur notre territoire.

FOCUS SUR LA RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS

Cela passe, dans un premier temps, par une planification des actions de maîtrise de l'énergie et des opérations de rénovation ou d'optimisation. 2021 a vu le démarrage du Schéma Directeur Immobilier Énergétique pour les bâtiments de la Ville de Vichy et de Vichy Communauté et le Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour la Transition Énergétique).

Ces 2 démarches cadre permettent à la fois de travailler à l'identification et la priorisation des démarches d'efficacité énergétique. Et pour la seconde, sous l'égide d'un partenaire - clé des communes sur ces sujets : le SDE 03, de dégager des financements, pour de l'ingénierie, des études, et des outils en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Ensuite, conduire la transition énergétique sur le territoire, c'est aussi sensibiliser chaque citoyen aux enjeux du dérèglement climatique.

Cela passe par exemple, par le Programme WAtty à l'école, renouvelé pour 2 années scolaires. Lancé en septembre 2021, auprès de 50 classes du territoire, ce programme co – financé par Vichy Communauté, permet de sensibiliser les citoyens de demain à la maîtrise de l'eau et de l'énergie.

L'atelier Destination tepos organisé en septembre 2021 auprès des comités de citoyens et d'élus dans le cadre du Plan Paysage, a permis une vraie prise de conscience des caps à franchir en terme de réduction et de production sur les territoires pour répondre aux objectifs cadre et intensifier notre action.

Un RDV de la Transition Energétique, sur le thème de la Décarbonation des entreprises a été initié par Vichy Economie en septembre 2021. L'occasion de faire le lien entre réduction et performance, entre sobriété et transparence pour les entreprises du territoire présentes. La conclusion de cette séquence c'est : Montrer que la transition n'est pas qu'une contrainte, elle peut représenter une opportunité en terme de performance économique ou d'émergence de nouveaux marchés.

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES



La préservation et la restauration ont été engagées sous la forme de contrats territoriaux entre EPCI, partenaires techniques et financiers. Le Contrat territorial présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités.

Sur le territoire de Vichy Communauté deux contrats sont en cours, à différentes étapes :

- contrat territorial du Val d'Allier,
- contrat territorial des affluents de l'Allier

VALORISATION DU SICHON EN CŒUR URBAIN

Vichy Communauté a déposé auprès des services de l'Etat l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention des autorisations environnementales pour réaliser ces travaux.

Pour mémoire, le projet a pour objectifs :

- de redonner à la rivière Sichon un rôle de liant entre Cusset et Vichy, entre le nord et le sud de la rive droite de l'Allier,
- de mettre en valeur la rivière et ses abords par un aménagement basé sur la restauration naturelle de son lit et de ses abords, sur la création d'une promenade pour piétons et cyclistes le long de son cours et sur son ouverture sur la ville,
- d'intégrer de manière transversale les deux thèmes d'enjeux majeurs que constituent le risque inondation et la qualité des eaux,
- d'assurer la pérennité de la gestion de cet espace actuellement globalement délaissé par les propriétaires riverains et en voie de dégradation accélérée.
- de restaurer la continuité écologique
- de préserver la ressource en eau tant qualitativement que quantitativement : reprise des réseaux d'assainissement vieillissants et très dégradés, reprise des réseaux d'eaux pluviales et des branchements « clandestins », diminution des captures d'eaux parasites propres envoyées à la STEP de Vichy Rhue.

AMÉNAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS

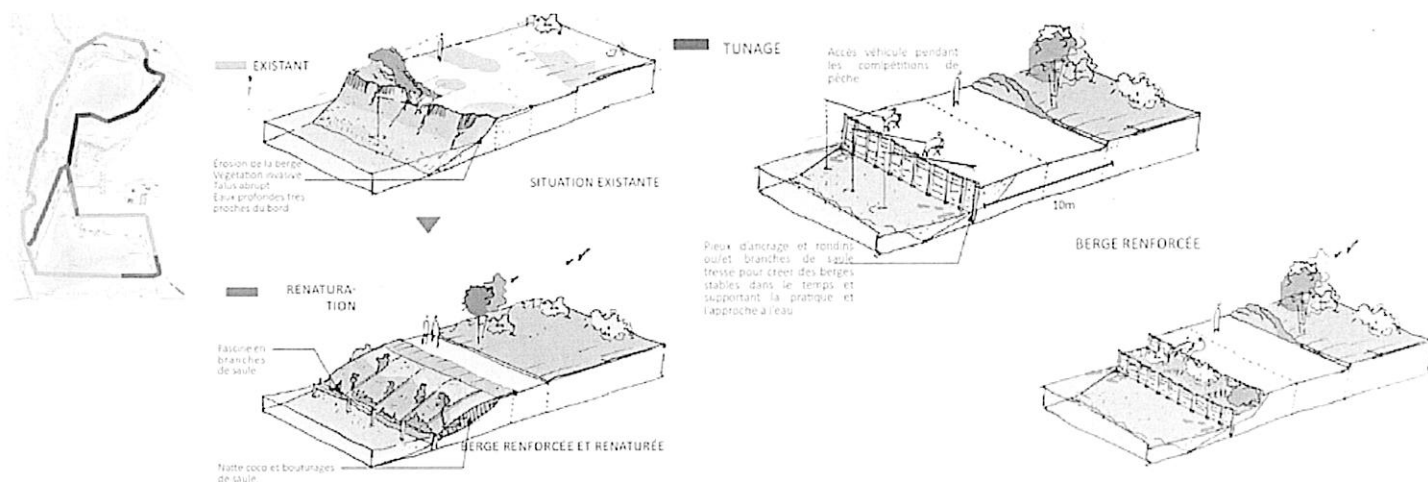
Les plans d'eau de Saint-Germain-des-Fossés s'inscrivent au cœur du bassin fluvial de l'Allier. L'exploitation des minéraux par l'entreprise Jalicot a créé les étangs, vastes étendues ouvertes en milieu fluvial. Ces horizons ouverts créent des situations uniques au cœur de la vallée et délivrent des vues lointaines sur un alignement de peupliers, sur l'église de Saint-Germain-des-Fossés, sur les berges du Mourgon que l'on devine, sur les coteaux de l'Allier et sur des scènes de vies qui existent autour des plans d'eau. Les étangs accueillent à l'heure actuelle des activités de pêche et de petite navigation.

Le projet confirme cette vocation très affirmée et développe également la vocation ludique du site par :

- l'amélioration des accès pour la pratique de la pêche et pour le public de manière générale ;
- la sécurisation des berges ;
- la création d'un ponton PMR ;
- la création d'une rampe de mise à l'eau ;
- l'amélioration des accès et des vues sur le plan d'eau ;
- la création de plages et d'espaces de détente ;
- l'aménagement d'un parcours sportif, d'aires de pique-nique, d'une aire sportive et de pétanque.

Le tout en intégrant les contraintes fortes liées au patrimoine naturel :

- exclusion de zones de forts enjeux écologiques (floristiques et avifaunistiques) ;
- réhabilitation de bâtiments existants plutôt que créations de bâtiments neufs ;
- reprise des voies existantes et créations de parkings perméables ;
- gestion des accès et des flux pour limiter le stationnement « anarchique » ;
- limitation et traitement d'espèces envahissantes (renouées asiatiques et ambrosies...).



RISQUE INONDATION

Sur le territoire de Vichy Communauté, la lutte contre les inondations s'appuie notamment sur la limitation des constructions en zone inondable et sur l'adaptation du tissu bâti existant à cette exposition au risque. L'Allier ainsi que les principaux affluents de l'Allier sont désormais couverts par des plans de prévention des risques d'inondations qui fixent des règles de construction et d'aménagement et s'appliquent à tous les projets pour les rendre moins vulnérables aux inondations. Ces règles s'appliquent ainsi sur les constructions liées au plateau sportif en rive gauche du lac d'Allier tout comme aux projets de constructions des particuliers.

Mais la prise en compte du risque, implique également de s'organiser pour le gérer lorsqu'il survient. Ainsi, Vichy Communauté s'est engagée, aux côtés des communes, dans une démarche d'élaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde qui permettra d'apporter une meilleure coordination dans la gestion de crise associée aux débordements d'un cours d'eau important comme la rivière Allier. Cette démarche sera également utile en cas d'autres types d'évènements majeurs.

AMÉNAGEMENTS AUTOUR DU LAC D'ALLIER

La transformation du lac d'Allier a renforcé encore l'attractivité et la fréquentation de cet espace emblématique. Le développement de nouveaux services de navigation fluviale permettra aux habitants et aux touristes de naviguer sur le lac et de découvrir ainsi le cœur de l'agglomération autrement ou, tout simplement, de se déplacer. Pour cela de nouveaux embarcadères ont été aménagés durant l'année 2021 autour du lac d'Allier en différents points sur les deux rives du lac. Ils permettront un accès sécurisé aux usagers de ces traversées et faciliteront l'approche des bateaux sur la berge.



PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S.)

Vichy Communauté a pris la maîtrise d'ouvrage de deux espaces naturels sensibles, encadrée par le schéma départemental des E.N.S depuis plus de 10 ans... Il faut souligner que la sensibilisation du grand public et des scolaires restent un objectif majeur de Vichy Communauté avec un nombre croissant de propositions d'animations thématiques chaque année.

ENS DE LA BOIRE DES CARRÉS (2021-2022)

Gestion confiée pour les deux dernières années à la LPO AuRA.

En 2021, contrairement aux 3 années précédentes, les boires ont retrouvé leur niveau d'eau habituel grâce à une météorologie favorable dès les premières pluies printanières. Pour autant, l'impact du dérèglement climatique en terme d'épisodes météorologiques extrêmes (sécheresse/inondation) demeure un enjeu face auquel le gestionnaire, un stagiaire de Master universitaire et la fédération de pêche de l'Allier ont recherché comment mieux appréhender les connexions entre boires, ruisseau et rivière (+ nappe). En effet, ce site de préservation des milieux et des habitats remarquables principalement liés à la dynamique de la rivière (et d'un bon maintien en eau des boires tout au long de l'année) offre également des possibilités de loisirs et de détente liés à la présence de l'eau... A l'issue de ces prospections et après débat au sein du comité de gestion, gestionnaire et fédération départementale de pêche ont acté l'objectif de réaménagement du pont-cadre et du chenal de connexion de la boire des Carrés (pêchée) avec la rivière en période de crue.

En 2021, la passerelle sur le Béron pour les marcheurs et VTTistes a été entièrement refaite (longue de 20 m contre 12 initialement) en bois non traité en provenance de France. Posée en décembre, elle permet le franchissement de ce cours d'eau en respectant davantage ses berges, à l'ensemble des pratiquants de l'itinéraire de randonnée comme ceux de l'espace naturel sensible.



ENS DE LA CÔTE SAINT-AMAND (2021 PROLONGATION DU PROGRAMME D'ACTIONS)

L'année 2021 a été la dernière rattachée au Plan de gestion 2016-2020, permettant de reporter certaines actions de gestion que la crise sanitaire de 2020 avait retardées. Egalement, le comité de gestion du site a acté sur proposition de Vichy Communauté, une évolution

vers un nouveau Plan de gestion stratégique à 10 ans. Désormais ce plan stratégique encadrera des programmes de 3 ans, toujours soutenus par le Département dans le cadre de sa politique des ENS. En déconnectant la durée du Plan stratégique des programmes d'actions, l'objectif est de mieux appréhender les effets du dérèglement climatique et les nécessaires adaptations à opérer dès maintenant, en se projetant dans le temps et en allant s'appuyer sur la connaissance et sur les réseaux des gestionnaires de sites environnementaux à des échelles plus grandes de territoire.

Les 2 autres ENS, plus récents, situés en Montagne bourbonnaise sont gérés par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine avec lequel Vichy Communauté échange principalement autour de ses Contrats de rivière (Besbre et Affluents de l'Allier, en particulier le Sichon). Les actions se poursuivent selon le calendrier suivant :

- ENS Vallon du Barbenan : plan de gestion (2020-2025)
- ENS des Hêtres tortueux : plan de gestion prolongé (2020-2022)

A l'avenir, l'objectif de Vichy Communauté pourrait être de proposer au SMMM une coopération plus étroite en matière de valorisation auprès des publics de l'ensemble de ces 4 sites préservés du territoire intercommunal.

PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le développement touristique de l'agglomération combine les actions de son opérateur Vichy Destinations avec celles portées directement par Vichy Communauté. Toutefois, un travail partenarial majeur s'est achevé en 2021, avec l'adoption du schéma de développement touristique tant par la ville que par l'agglomération, qui sont les 2 actionnaires de la SPL Vichy Destinations. Ce document cadre vient ainsi décliner le projet de territoire AGIR 2035 sur le champ touristique, pour les 5 années qui viennent. C'est le fruit d'un travail participatif, malgré le COVID, visant à impliquer durablement les acteurs privés dans le développement de l'attractivité et du rayonnement de notre territoire. Une de ses composantes a fait l'objet d'une approbation distincte : le schéma de cohérence des activités de pleine nature, élaboré par Vichy Communauté qui en assure la mise en œuvre (création et entretien des parcours de randonnée, escalade, trail, course d'orientation...) ce qui constitue un très important travail au quotidien.

La communauté d'agglomération a par ailleurs initié un recensement du patrimoine de ses communes, en s'appuyant sur ces dernières. En effet, la valorisation du patrimoine fait partie des nouvelles orientations de l'agglomération dans le cadre du mandat. La 1^{ère} étape devait donc consister en l'amélioration de sa connaissance, afin de définir des priorités d'actions et des axes de développement futurs. Le recensement est intégré au SIG afin de constituer une base commune de connaissance, qui doit être enrichie en continu et qualifiée.

Par ailleurs, l'étude de valorisation du site des Hurlevents a été lancée, avec la communauté d'agglomération comme coordinateur du groupement de commande constitué avec les communes d'Abrest et du Vernet. L'enjeu de l'articulation avec l'ENS de la côte Saint Amand est important. Là aussi une méthode participative a été retenue et devrait permettre de fournir des préconisations pour l'été 2022.

Vichy Communauté a poursuivi ses actions de valorisation qu'elle gère sur le plan touristique :

- La définition du projet d'aménagement du site de Montoncel se poursuit, avec le choix du maître d'œuvre opéré fin 2021, et une étude sur les aménagements de pratique VTT engagée en 2021. Cela doit permettre de faire de ce site un haut lieu de la pratique dans l'espace VTT grand air, le plus grand espace VTT de France.

- La fin de l'aménagement du tour du plan d'eau de Saint-Clément, qui a connu une fréquentation en hausse en 2021 malgré la situation sanitaire, venant ainsi confirmé le potentiel d'attractivité du site.
- Plusieurs aménagements extérieurs ont été réalisés à la Loge-des-Gardes, en lien avec les acteurs touristiques privés : aménagement de parkings, renaturation de la voie d'accès à la station de ski, implantation de mobiliers pour les pique-niques et pauses en forêt et aux abords du site d'envol de parapente, reprise des WC pour les rendre plus fonctionnels (travaux achevés en 2022). Des discussions ont été engagés avec le Syndicat des Monts de la Madeleine, afin d'aménager le relais de la loge pour y faire leur nouveau siège et ainsi contribuer à la dynamisation du site.
- Aménagement d'une base trail à la verrerie, afin de permettre aux pratiquants de se changer et nettoyer leur matériel après leur parcours.



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



La dynamique participative nécessaire à l'animation d'un projet aussi transversal que le PAT a connu un coup d'arrêt en 2020 et qu'il n'a pas été possible de retrouver en 2021 l'ensemble des acteurs étant encore trop préoccupés par les effets de la crise sur leur propre activité, en particulier économique. Après l'envol de 2020, la relocalisation de l'alimentation - passant notamment par les circuits de proximité tels les marchés, la vente à la ferme ou les boutiques spécialisées - a souffert du choix des consommateurs de privilégier de nouveau les distributeurs moins onéreux aux dépens du local de qualité. Le repli d'une partie des consommateurs nouvellement acquis en 2020 a entraîné des difficultés économiques pour les producteurs en vente directe. La fragilité des réseaux ébauchés via le PAT (depuis 2018) a également entraîné des phénomènes de repli individuel car des producteurs comme des consommateurs connaissent les difficultés de fin de mois... Ce constat que l'alimentation n'échappe toujours pas aux effets de pouvoir d'achat et du consumérisme, en servant de variable d'ajustement aux familles doit interroger l'ensemble des acteurs impliqués dans le PAT sur de nouvelles démarches et coopérations au sein du territoire pouvant davantage sécuriser le système alimentaire lui-même.

En terme d'actions, la priorité a été donnée au montage des dossiers de demande d'aide financière dans le cadre de France Relance dès janvier 2021 et jusqu'à septembre (plan de relance gouvernemental). Le départ de l'animatrice du PAT à l'automne, n'a pas permis de poursuivre dès septembre la lutte contre le gaspillage au sein des communes (s'étant portées volontaires pour la rentrée scolaire 2021-2022) ; l'action a été repoussée à 2022, accompagnée pour la première fois par la FRAB AuRA. Le lieu-test en maraîchage situé à Laprugne a accueilli un couple de testeurs pendant 1 an ; à l'issue du test ils ont trouvé un emploi dans une ferme biologique multi-activité (agriculture et tourisme vert) en Ecosse.

TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS

LES ACTIONS DE COMPOSTAGE

IME Moulin de Presles - Cusset

Projet de compostage sur le site de l'IME Cusset, Institut Medico Educatif, abordant le handicap de ses résidents, enfants et adolescents, atteints de déficience intellectuelle quel que soit le degré de leur déficience. Diagnostic compostage non établi à ce jour.

Maison relais Anef63 - Cusset

Structure destinée au logement pérenne de personnes qui rencontrent des difficultés psychosociales d'accès à un logement autonome.

17 résidents désireux de disposer de bac à compost pour les biodéchets du quotidien, l'herbe tondue, feuilles mortes, etc.

Lycée Valéry Larbaud - Cusset

Projet pour l'année 2021-2022, avec une classe de CAP, d'installer à proximité des cuisines des composteurs pour utilisation des épluchures faites en cuisine. Installation de composteurs prévue sur la deuxième période (entre les vacances de Toussaint et les vacances de Noël).

Venue des enseignantes, le 17 novembre, en compagnie de leurs élèves (15 lycéens) : apport de déchets verts par les élèves, brassage du compost et caractérisation des organismes présents à l'intérieur du bac d'apport.

Montpertuis – Bellerive-sur-Allier/Charmeil

Projet sur le site de l'ancienne usine d'armement Manhurin en partenariat avec l'association Galatée et son chantier d'insertion sur la commune de Bellerive-sur-Allier.

Le support d'activité est le curage de bâtiments (145 sur ce site) et la gestion des espaces verts (125ha). En effet, le site doit être entretenu afin de pouvoir proposer des terrains aux entreprises susceptibles de développer une filière bois.

Aussi, volonté de pouvoir faire du compost (ou broyat également) compte tenu des volumes à traiter. Le Service Déchets est donc sollicité pour un enseignement des pratiques et gestes techniques de compostage auprès des salariés en insertion de l'équipe Galatée.

Jardins de la Contrée de Gauvin - Cusset

Volonté exprimée de l'association des jardiniers sur un accompagnement à la pratique du compostage. L'avantage, c'est une équipe de jardiniers motivés avec des connaissances et du matériel en place.

Parcs communaux - Vichy

Installation de composteurs partagés, en partenariat avec les comités de quartier au sein de 4 lieux publics sur Vichy, à savoir : Square Louis Neillot ; Square de la République ; Square de la Mutualité ; Rue des Cerisiers.

Jardin participatif – Bellerive-sur-Allier

Installation prévue composée de 3 composteurs (3 x1 040 litres) dont 1 bac d'apport / 1 bac de broyat / 1 bac de maturation. Avec abri de jardin en bois et 2 cuves de stockage d'eau de pluie (2 x 1000 litres)

Question posée sur la livraison de leurs bacs aux vues de la pénurie nationale sur la filière bois. Avec la possibilité évoquée de la fourniture des composteurs collectifs par le Service Déchets si difficultés d'approvisionnement.

Copropriété Le Clos des Célestines - Vichy

Commande trois composteurs (bas d'apport/de broyat/de maturation) pour la copropriété regroupant 80 logements soit 180 résidents.

Un 1^{er} diagnostic a été effectué sur site le 6 décembre 2021.

Réfèrent de site : gardien d'immeuble.

Projet prévu pour le printemps 2022 avec une communication par boîtage auprès de tous les résidents puis, après l'installation des bacs avec le RS, une invitation des habitants autour d'un temps d'échange convivial (café offert aux personnes présentes).

Le multi-accueil L'Ilot Câlin - Vichy

Démarche de labellisation « Ecolo Crèche ».

L'importance de la réduction des déchets est un point majeur dans leur démarche éco responsable (transport des repas en bac inox, arrêt des gobelets en plastique, sols lavés aux probiotiques ...)

Travaux de réfection de la cour intérieure courant janvier 2022. L'installation des composteurs se déroulera ensuite, soit au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Mission locale - Vichy

Rencontre le 25 novembre des éducateurs

Souhait des agents (8 personnes) de composter leurs déchets issus de la pause-café ou du temps du déjeuner.

Pôle Environnement Vichy Communauté (Pôle Assainissement-Déchets)

A titre d'exemplarité et afin de montrer, visuellement, la vie d'un composteur ainsi que la composition des bacs, le site sera vitrine de compostage.

EAU POTABLE

LE SERVICE EAU POTABLE DE VICHY COMMUNAUTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

La compétence eau potable a été transférée à Vichy communauté depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service regroupe 19 communes (Abrest, Arronnes, Bellerive, Busset, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Cusset, Ferrières/Sichon, Hauterive, Laprugne, Mariol, Le Mayet de Montagne, Molles, Nizerolles, Le Vernet, Lavoine, Saint-Yorre et Vichy).

Il distribue l'eau à 27 291 abonnés (pour une population desservie de 63 436 habitants) via 880 Kms de réseau et 60 cuves de stockage. La régie eau potable est aujourd'hui composée de 37 agents.

En quoi la récente stratégie du service eau potable, par une approche du grand cycle de l'eau, est-elle favorable au développement durable ?

GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Vichy Communauté entend mener une gestion active de l'eau en ne prélevant pas plus d'eau que le volume de recharge de la nappe surtout par rapport à la hausse attendue des températures impactant les milieux aquatiques. Il faut développer des solutions fondées sur la nature : favoriser l'infiltration, reconquérir les zones humides, replanter des haies...

La recherche de fuite est également une priorité avec comme axes moteurs : bien comptabiliser, bien sectoriser, optimiser le rendement des réseaux, renouveler le patrimoine (avec pour objectif de maintenir un taux de renouvellement > à 1 %) et maintenir ce patrimoine en bon état pour les générations futures avec d'importants investissements pour renouveler les tronçons de réseau les plus vétustes.

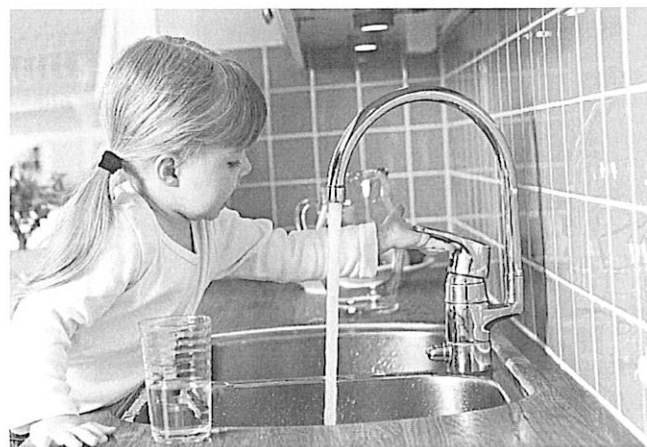
Enfin, il faut développer la sécurisation de la ressource en étant acteur du schéma départemental initié par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.

Vichy Communauté avec l'approche du grand cycle de l'eau entend menée également une gestion intégrée de la ressource en eau. La disponibilité de l'eau potable pour la population est une priorité claire face aux autres utilisateurs de l'eau. Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PGTE) sont relancés pour mieux gérer en amont la ressource.

LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Protéger la ressource en eau est un enjeu de santé publique. Aussi Vichy Communauté va continuer les travaux entrepris sur les périmètres de protection des captages en Montagne Bourbonnaise. L'élévation des températures aura une incidence sur la qualité des eaux superficielles (notamment sur la rivière Allier). Le suivi de la qualité de l'eau en cours de distribution sera renforcé via l'auto contrôle et également avec une convention d'assistance technique avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau.

Améliorer le goût de l'eau est également un objectif car la perception de l'utilisateur est au centre des préoccupations. Les traitements sont à améliorer en effectuant certains investissements vertueux (remplacement des CAG, achats de pompes moins énergivores) dans une démarche globale où il sera davantage tenu compte à la fois des coûts d'investissement et de fonctionnement.



LA NOTION DE SOBRIÉTÉ DEVENUE INDISPENSABLE

Les usagers sont sensibilisés à la sobriété, en les appelant à moins et mieux consommer la ressource en l'économisant via des outils techniques : régulateur de jet pour les robinets, installation de compteur d'eau avec télé-relève (détection des consommations anormales), arrosage goutte à goutte, paillage systématique, plantation de massifs secs, récupération des eaux de ruissellement pour divers usages...

Le changement des pratiques agricoles pourrait à l'avenir être encouragé via des mécanismes financiers, tel le paiement pour services environnementaux des agriculteurs aux pratiques davantage vertueuses (planter des haies, préserver une mare, abandonner la monoculture...)

SENSIBILISER, INFORMER ET FORMER

Les fiches « qualité eau : Quelle eau buvez-vous ? » éditées par l'ARS sur les différents secteurs de l'agglomération seront désormais publiées a minima sur le site internet de Vichy Communauté.

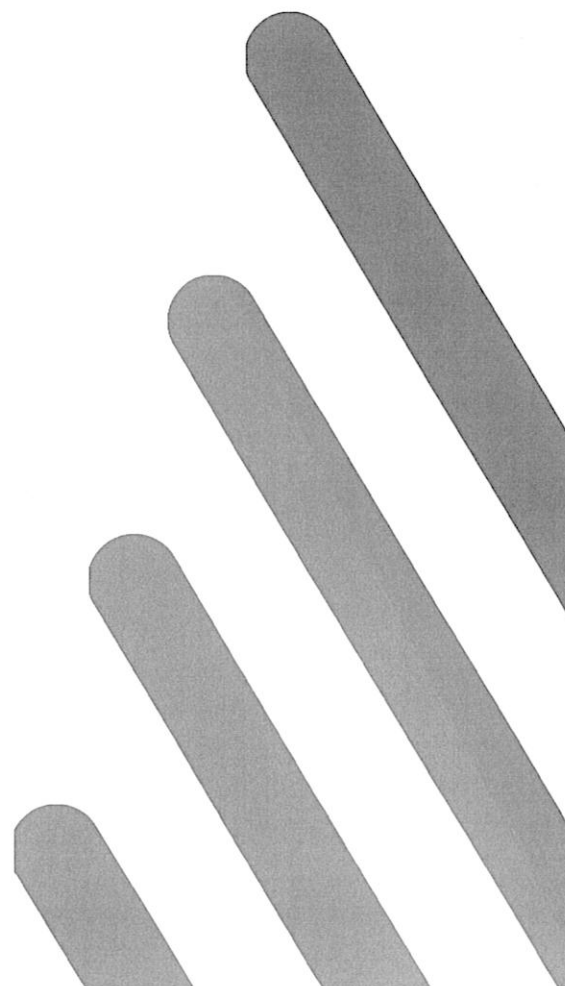
CONCLUSION

Le nouveau projet de territoire AGIR 2035 a été adopté en Conseil communautaire du 2 décembre 2021. Il définit la stratégie de développement à l'horizon 2050 (neutralité carbone) et encadre l'ensemble des actions du territoire à l'issue d'une concertation de plusieurs mois, à la fois des élus, de la population et des partenaires. Cet exercice a permis de vérifier que la réalisation du précédent engagement (2015-2025) était bien avancée à mi-parcours, tout en actant la nécessaire adaptation aux évolutions en cours, qui s'accroissent face au dérèglement climatique. Le cadre posé, des atouts sont à conforter... : la cohérence entre la rivière Allier – axe structurant – et l'attention portée aux trames vertes et bleues, à un urbanisme de proximité, à la relocalisation de l'économie (tourisme diversifié, alimentation, énergies renouvelables, filière bois,...). La qualité de vie du territoire est reconnue. Cependant, si le territoire possède de réelles opportunités de développement, il présente des risques de fragilité, face aux enjeux auxquels il faut répondre. Pour Vichy Communauté, ces enjeux sont démographiques, d'habitat et de mobilité durables, de services à la population parfois insuffisants (telle la santé ou l'offre touristique) et de protection des ressources naturelles... Avec Agir 2035, Vichy Communauté affiche son ambition d'accélérer les transitions écologique et énergétique, véritables leviers d'un développement soutenable. L'année 2022 sera donc le premier grand pas pour marquer cette accélération, accompagnée de la décision prise de travailler à une méthode d'achats responsables dès 2022...

2021

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°4A DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2022 A/
DEVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT 2021

.....

Date de décision: 24/02/2022

Date de réception de l'accusé 01/03/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24FEV2022_4A

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220224-24FEV2022_4A-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 4 A.pdf (99_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022_4A-DE-1-1_1.pdf)